



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT N° 1711-04**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1711-04 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement concernant le versement de la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une demande de révision administrative portant sur l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription foncière afin de mettre à jour les différents tarifs

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance ordinaire du 3 juin 2024.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Internet de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 4^e jour du mois de juin 2024.

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Greffière

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca